



RCS : LAVAL

Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00202

Numéro SIREN : 950 453 977

Nom ou dénomination : COMMISSARIAT ET AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2016 sous le numéro de dépôt 3948

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

CS 415 (12 allée de la Chartrie)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

COMMISSARIAT ET AUDIT

rue Albert Einstein
Parc Technopole
53810 Changé

V/REF : DG/JM/130
N/REF : 2011 B 202 / 2016-A-3948

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LAVAL certifie qu'il a reçu le 20/12/2016, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 26/09/2016
- Changement(s) de commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

COMMISSARIAT ET AUDIT
Société par actions simplifiée
rue Albert Einstein
Parc Technopole
53810 Changé

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2016-A-3948 le 20/12/2016
R.C.S. LAVAL 950 453 977 (2011 B 202)

Fait à LAVAL le 20/12/2016,

Le Greffier



COMMISSARIAT ET AUDIT

Société par Actions Simplifiée au capital de 86 700€

Siège social : Parc Technopole – Rue Albert Einstein – CHANGE (53810)

R.C.S. LAVAL 950 453 977

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 26 SEPTEMBRE 2016



Le Greffier

PROCES VERBAL
Dépôt effectué au Greffe du Tribunal
De Commerce de LAVAL, le **20 DEC. 2016**
Sous le N° **20161419008**

L'an deux mille seize,

Le 26 septembre, à 9 heures,

Les associés de la société COMMISSARIAT ET AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 86 700 € divisé en 510 actions de 170 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Monsieur Philippe BOURBON préside la séance en sa qualité de Président de la société.

La SAS FITECO représentée par Monsieur Philippe BOURBON, est désignée comme secrétaire.

La société DERVILLE AUDIT, représentée par J.J. PERRIN, Commissaire aux Comptes de la société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du bureau, que l'assemblée réunissant la majorité des actions ayant le droit de vote est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer comme assemblée générale ordinaire.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Remplacement du Commissaire aux Comptes titulaire suite à la démission de la société DERVILLE AUDIT SAS,**
- 2) Remplacement du Commissaire aux Comptes suppléant suite à la démission de Monsieur Hervé FILLON,**
- 3) Pouvoirs en vue des formalités.**

Enfin, le Président précise que les documents et informations prévus par les dispositions législatives et réglementaires, ont été tenus à la disposition des associés pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Après discussion entre les associés, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de la société **DERVILLE AUDIT SAS**, Commissaire aux Comptes titulaire, et décide de nommer en remplacement, la société **STREGO AUDIT**, représentée par Monsieur Hervé FILLON, société dont le siège social est situé à ANGERS (49000) – 4 Rue Papiou de la Verrie, immatriculée au RCS d'ANGERS sous le n° 800 382 434, et inscrite près la Cour d'appel d'ANGERS, pour la durée restant à courir du mandat de la société

DERVILLE AUDIT SAS, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

La société **STREGO AUDIT**, a déclaré accepter ses fonctions et ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de **Monsieur Hervé FILLON**, Commissaire aux Comptes suppléant, et décide de nommer en remplacement, la société **SACOPAL – STE D'AUDIT ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES DES PAYS DE LA LOIRE**, société dont le siège social est situé à NANTES(44300) – 5 Rue Albert Londres, immatriculée au RCS de NANTES sous le n° 334 039 500, et inscrite près la Cour d'appel de RENNES, pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Hervé FILLON, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

La société **SACOPAL – STE D'AUDIT ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES DES PAYS DE LA LOIRE**, a déclaré accepter ses fonctions et ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir les formalités requises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le secrétaire.

Le Président
PH.BOURBON



Le Secrétaire
FITECO / PH. BOURBON

